

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2012

Réception par le Prefet : 15/06/2012

Publication : 21/06/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-6-6-11

Séance du jeudi 14 juin 2012

CONVENTION MULTIPARTENARIALE DE LA COOPERATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE EN ALSACE

□

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-6-1 du 8 décembre 2011 relative aux Budget Primitif 2012 - rivières, lacs, barrages et milieux humides, parc d'intervention en matériel, travaux et système d'information géographique,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le co-financement du poste de chargé de mission CIGAL pour un montant de 13 500 € et autorise le versement de ce montant à la Région Alsace. Les crédits seront prélevés sur le Programme C714 nature 65732 fonction 61.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions